



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
26 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 12^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 21 octobre 2002, à 10 heures

Président : M. Sharma (Népal)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Point 116 de l'ordre du jour : Plan des conférences

Point 114 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de
l'Organisation des Nations Unies

Point 112 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003
(*suite*)

Point 111 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 116 de l'ordre du jour : Plan des conférences

(A/56/901; A/57/32 et Corr.1, A/57/228 et Add.1 et 2, A/57/289 et A/57/472)

1. **M. Namavičius** (Président du Comité des conférences), présentant le rapport du Comité des conférences pour 2002 (A/57/32 et Corr.1), dit qu'une grande partie des travaux du Comité ont été consacrés à l'examen du rapport récapitulatif du Secrétaire général intitulé « Améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence » (A/57/289). Le Comité a félicité le Secrétaire général pour sa franche analyse du fonctionnement du Département et a accueilli favorablement les solutions novatrices proposées, et également l'intention du Secrétaire général de mettre en oeuvre sans délai les mesures relevant de sa compétence, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation.

2. Le Comité a formulé des recommandations spécifiques sur un certain nombre de questions, dont l'intégration de la gestion des ressources au niveau mondial; la mise en oeuvre des améliorations proposées, grâce aux conseils et au soutien du Bureau des services de contrôle interne (BSCI); l'intégration dans le Département des services de secrétariat technique de la Cinquième et de la Sixième Commissions; les diverses options qui permettraient de résoudre le problème des comptes rendus analytiques; l'amélioration de la situation actuelle en ce qui concerne la présentation et la publication tardives des documents en mettant en place un nouveau système de créneaux; l'élaboration d'indicateurs de résultats et la mise à jour des normes actuelles relatives à la charge de travail, de manière qu'elles reflètent les tâches effectuées par le personnel des services linguistiques et l'incidence des innovations technologiques; la participation des autres principaux lieux d'affectation aux réformes, compte tenu de leurs spécificités et de leurs responsabilités opérationnelles; la nécessité d'associer et d'utiliser les systèmes opérationnels déjà en place afin d'éviter les doubles emplois; et celle de fournir des services spécialisés suffisants concernant les technologies de l'information dans tous les principaux lieux d'affectation.

3. Le Comité a noté avec satisfaction que, lorsqu'il avait établi le projet de calendrier révisé des conférences et des réunions pour 2003, le Secrétariat

avait tenu compte des dispositions concernant le vendredi saint orthodoxe, qui tombe le 25 avril 2003. Il a prié le Secrétariat, lorsqu'il publiera le projet de calendrier révisé pour 2003 et les calendriers futurs, de mentionner la source de financement pour chaque élément et d'indiquer clairement les organes créés en vertu d'instruments internationaux pour lesquels des exceptions ont été faites afin qu'ils soient financés par imputation sur le budget ordinaire. Il a également invité le Secrétaire général, lorsqu'il établira le calendrier biennal des conférences et réunions pour 2004-2005, à présenter des propositions selon les besoins, afin d'éviter que les périodes de pointe dans les différents lieux d'affectation ne coïncident.

4. S'agissant de la question de l'utilisation des services et installations de conférence, le Comité a constaté avec une vive préoccupation qu'en 2001 le taux d'utilisation des services de conférence dans les quatre villes sièges de l'Organisation était tombé à six points en deçà du seuil de 80 %. Le Président du Comité des conférences a mené des consultations avec les présidents et les secrétariats des organes qui avaient sous-utilisé trois ans de suite les ressources qui leur avaient été affectées et les a instamment invités à envisager de modifier leur programme de travail et à faire preuve de davantage de rigueur dans la manière dont ils organisent leurs travaux, ainsi qu'à collaborer plus étroitement avec les services de conférence. Le Comité a pris note de l'explication donnée par certains comités, selon laquelle l'achèvement rapide des séances pourrait être considéré comme un signe d'efficacité, et souligné qu'une meilleure planification et un ajustement flexible du programme de travail sont les meilleurs moyens de réduire le temps perdu du fait que les séances commencent plus tard ou sont levées plus tôt que prévu. Il a conclu que, faute d'améliorations dans les statistiques d'utilisation des organes qui sous-utilisent systématiquement les ressources mises à leur disposition, il envisagerait d'autres mesures pour remédier à la situation et ferait des recommandations à ce sujet à l'Assemblée générale.

5. S'agissant des changements apportés à la méthodologie, le Comité estime que le taux d'utilisation est un indice complexe qui incorpore tous les aspects du ratio des séances et du facteur fiabilité de la planification et doit par conséquent être conservé comme indicateur primaire. Il a toutefois conclu qu'il fallait examiner plus amplement la question de savoir

si le facteur fiabilité de la planification était un indicateur de mesure mieux adapté pour les organes qui se réunissent presque tout au long de l'année et pas uniquement pendant la partie principale de la session de l'Assemblée générale.

6. Le Comité a salué les efforts qui ont été faits au cours de l'année précédente pour améliorer l'utilisation des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi, tout en déplorant qu'un rapport écrit sur la question n'ait pas pu lui être soumis pour examen. Il s'est par ailleurs félicité de l'accroissement notable du nombre de manifestations tenues au Centre des Nations Unies à Bangkok et du fait qu'on prévoyait d'en organiser un nombre encore plus grand en 2002.

7. Le Comité a examiné les demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale et recommandé à cette dernière d'autoriser expressément sept organes à se réunir à New York pendant la partie principale de sa cinquante-septième session. Il a également prié le Secrétariat de communiquer aux organes ayant des taux d'utilisation particulièrement bas les statistiques relatives à l'utilisation antérieure des services de conférence mis à leur disposition afin de les sensibiliser à la nécessité d'éviter de gaspiller ces services.

8. S'agissant des questions relatives à la documentation et aux publications, le Comité a pris note des mesures correctives prises par le Secrétaire général concernant la diffusion sur le site Web de l'Organisation de documents qui n'avaient pas encore été distribués dans toutes les langues officielles. Il s'est félicité de l'intention déclarée de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) de faire passer le pourcentage des documents disponibles en arabe de 47 % en 2000-2001, à 80 % en 2002-2003 et à 100 % en 2004-2005.

9. En ce qui concerne les questions relatives à la traduction et à l'interprétation, le Comité a noté qu'il était probable que dans les deux ou trois années à venir, les problèmes techniques liés à l'interprétation à distance seraient résolus et qu'il attendait avec intérêt les résultats de l'analyse générale sur la rentabilité de l'utilisation de l'interprétation à distance. Il a par ailleurs noté avec satisfaction les résultats de la première formation destinée aux interprètes possédant les combinaisons linguistiques voulues qui s'est déroulée en 2001, et appuyé la poursuite de l'initiative,

qui devrait se faire de façon souple dans la limite des ressources existantes.

10. Enfin, le Comité a souligné que les technologies de l'information étaient essentielles pour parvenir à une gestion globale et intégrée des services de conférence et prié le Secrétariat de s'assurer que les projets du Département s'inséraient dans la stratégie globale de l'Organisation et étaient compatibles avec le plan-cadre d'équipement. Il était nécessaire de considérer comme prioritaires les projets qui étaient susceptibles d'améliorer la productivité à l'échelle du Département sans pour autant sacrifier la qualité. Le Secrétariat devrait en outre étudier les avantages comparatifs des systèmes de suivi des documents qui sont actuellement utilisés dans les différents lieux d'affectation, ainsi que la possibilité d'en combiner les meilleurs aspects dans un seul système. Compte tenu des progrès de la technologie, il devrait également utiliser davantage la vidéoconférence pour les réunions afin d'améliorer le contact entre les organes intergouvernementaux et les responsables du Secrétariat en poste dans les bureaux extérieurs, tout en réalisant des économies.

11. **M. Chen Jian** (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), présentant les rapports du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/57/228 et Add.1 et 2), le rapport intitulé « Améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence » (A/57/289), et le rapport sur l'état des recrutements pour la Section d'interprétation de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/56/901), dit qu'il ne devrait pas être surprenant que le Département ait entrepris de restructurer ses activités, étant donné que les États Membres l'exhortaient depuis plusieurs années à revoir le fonctionnement de ses opérations afin de les rendre plus efficaces et plus rentables.

12. Premièrement, le Département devra changer radicalement d'optique étant donné qu'il est manifestement impossible de résoudre les problèmes en suivant la même approche qui en avait été à l'origine. Le Département a joué son rôle correctement en tant que prestataire de services passif, mais en engageant des frais considérables insoutenables à terme. À l'instar des autres services du Secrétariat, il opère ainsi une rupture en cessant de fournir des services à la demande et en gérant les manifestations

dans la limite des ressources dont il dispose. Il jouera un rôle plus actif en restant maître des événements plutôt qu'à leur merci. En outre, il faudra qu'il s'intéresse davantage à la planification en amont de manière à satisfaire systématiquement les besoins en matière de service des séances au lieu de procéder par tâtonnements.

13. Il est proposé de modifier considérablement le mode de fonctionnement interne du Département, afin de privilégier les avantages au niveau de l'ensemble du système. La chaîne de la documentation et des séances, deux composantes majeures des activités du Département, ont été examinées soigneusement et des sous-programmes qui revêtent une importance marginale ont été mis au jour en vue de réaffecter des ressources là où elles seraient susceptibles d'avoir le plus grand impact à l'échelle du système. Il a été décidé de renforcer la préédition, afin notamment que les traducteurs puissent travailler sur des documents bien édités et, partant, produire un travail de meilleure qualité en gaspillant moins de ressources. Étant donné que la rationalisation des demandes de traduction pour les séances a conduit à une utilisation plus efficace des ressources, il est proposé d'introduire une prévisibilité semblable dans la chaîne de traitement des documents, laquelle constitue une source de préoccupation constante pour les États Membres. La planification en amont sera améliorée afin de veiller à ce que les documents soient présentés en temps utile, qu'ils soient de meilleure qualité et que la limite concernant le nombre de pages soit respectée. La capacité de traitement en aval sera également ajustée afin de satisfaire les demandes de services auprès du Département.

14. Le Département est conscient des préoccupations qui ont été exprimées quant à la qualité des services de traduction et d'interprétation et entend adopter un certain nombre de mesures afin de continuer à privilégier la qualité de ses travaux. Les mécanismes de contrôle de la qualité, ainsi que les procédures de formation et de recrutement seront réexaminés en vue de leur amélioration.

15. Le Département a également redoublé d'efforts afin de renforcer son action au niveau mondial et d'utiliser de la façon la plus rentable les ressources limitées dont il dispose dans le monde entier. Les liens institutionnels entre le Département et les trois autres lieux d'affectation seront rendus plus uniformes et plus efficaces. La planification préalable concertée entre les

divers lieux d'affectation sera également renforcée afin de mieux synchroniser les pics et les creux des séances. Toutes ces démarches s'inscriront dans une optique de centralisation au niveau de la politique générale et de décentralisation au niveau opérationnel.

16. La technologie est la pierre angulaire de toutes les réalisations qu'entend mener à bien le Département. Elle pourrait le rendre plus efficace d'un bout à l'autre de la chaîne de traitement des documents électroniques et plus rentable grâce au système d'impression à la demande. Le Département s'emploie actuellement à élaborer une stratégie de mise en oeuvre progressive pour les projets exposés dans les rapports. Plusieurs projets susceptibles de produire des résultats immédiats sont déjà en cours de réalisation, dont le nouveau Journal doté de liens hypertextes ainsi que des écrans muraux pour la diffusion des informations relatives aux séances.

17. Les mesures prises par le Département visent non pas à opérer des coupes budgétaires mais à améliorer les résultats. Le personnel susceptible d'être touché par cette restructuration recevra la formation nécessaire en vue d'une réaffectation dans des domaines où il pourrait jouer un rôle plus productif. Il convient désormais de traduire en actes les idées prometteuses du Département afin d'obtenir des résultats concrets en adoptant une stratégie de mise en oeuvre globale aux niveaux décisionnel et opérationnel, avec l'appui de tous les États Membres.

18. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/57/472), dit que le rapport du Secrétaire général intitulé « Améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence » (A/57/289) contient de nombreuses propositions louables et que les observations du Comité consultatif visent à faciliter leur application.

19. S'agissant de l'utilisation des services et installations de conférence, le Comité consultatif estime qu'il faudrait tenir compte dans le calcul des statistiques relatives aux réunions, dans les conclusions découlant de ces statistiques et dans les mesures prises en conséquence des facteurs particuliers qui déterminent les travaux de certains organes relevant de la catégorie pour lesquels les services et installations de conférence sont sous-utilisés (par. 2).

20. Au paragraphe 6 de son rapport, le Comité consultatif demande qu'une approche pragmatique soit suivie en ce qui concerne la mise en oeuvre des propositions du Secrétaire général relatives aux demandes de consultations officieuses et de prolongation des réunions. Faire preuve d'un manque de souplesse au cours du processus de mise en oeuvre pourrait engendrer des difficultés et susciter des malentendus inutiles.

21. Au paragraphe 7 de son rapport, le Comité souscrit à l'objectif d'une gestion intégrée au niveau mondial tout en mettant en garde contre le risque pour le Département de devenir un lointain superviseur des opérations des bureaux extérieurs. Il importe de ne pas porter atteinte au concept de la délégation de pouvoir. Le Département devrait avoir pour objectif de centraliser l'établissement de la politique générale, des normes et des directives tout en déléguant l'entière responsabilité de la gestion quotidienne des activités opérationnelles, y compris de la gestion du budget et des ressources en personnel. À cet égard, le concours des bureaux extérieurs et des organes délibérants connexes est essentiel au succès des réformes.

22. Le Comité consultatif se félicite des propositions présentées en ce qui concerne la planification en amont, en vue d'un traitement plus ordonné des documents et des rapports. Pendant l'application de ces mesures, les retards dans la présentation des rapports et des documents de conférence devraient être analysés de manière systématique afin d'apporter les changements qui s'imposent pour améliorer la planification en amont au vu de l'expérience. À cet égard, le Comité se félicite que le Secrétariat ait l'intention de procéder à un examen des programmes des réunions pour l'ensemble du système. Il pense qu'il serait bon d'associer les États Membres à cette initiative.

23. Par le passé, le Comité consultatif a régulièrement formulé des observations au sujet des problèmes que rencontrent les services linguistiques et il a attiré l'attention dans son dernier rapport sur la baisse sensible de la qualité des traductions dans certaines langues. Au paragraphe 12, il recommande au Département de s'attacher d'autant plus à l'exécution des programmes de formation pour les traducteurs et les interprètes et de recourir aux programmes de formation d'écoles nationales de traduction et

d'interprétation.

24. Au paragraphe 19 de son rapport, le Comité consultatif formule des observations sur les innovations techniques. On pourrait faire de plus amples progrès en investissant davantage dans les nouvelles technologies et en offrant une assistance appropriée aux missions qui ne disposent pas de la capacité requise pour télécharger et imprimer des documents électroniques.

25. Enfin, pour que la mise en oeuvre des propositions contenues dans le document A/57/289 soit couronnée de succès, un dialogue continu et actif s'impose entre tous les services du Secrétariat et entre le Secrétariat et les États Membres.

26. **M. Christiansen** (Danemark), intervenant au nom de l'Union européenne, des pays associés que sont la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie, ainsi qu'au nom de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège, dit que les travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts de l'Organisation des Nations Unies exigent des services de conférence et de documentation d'excellente qualité. Le caractère international de l'ONU qui rend nécessaire le traitement équitable de toutes les langues officielles – priorité essentielle pour l'Union européenne – pose problème aux prestataires de ces services. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, principale autorité technique en ce qui concerne les services de conférence, doit assurer une coordination étroite en tenant compte de la responsabilité de chaque lieu d'affectation pour ce qui est des activités opérationnelles, afin de parvenir à une rentabilité maximale tout en respectant les normes requises. L'Union européenne propose que la Commission prenne acte du rapport du Secrétaire général intitulé « Améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence » (A/57/289) et des recommandations formulées par le Comité des conférences, en espérant que s'il adopte les mesures proposées, le Département sera un partenaire plus réactif, productif, efficace et utile pour les États Membres et pour l'Organisation.

27. Le Secrétaire général et le Comité des conférences devraient jouer un rôle plus actif afin de

prévenir les pics de travail lors de l'élaboration du projet de calendrier des conférences et des réunions pour 2004 et 2005. À l'instar du Comité des conférences, l'Union européenne est préoccupée par le fait que 307 séances, ou 921 heures, sont restées inutilisées en 2001. Elle félicite le Président du Comité d'avoir mené des consultations avec les présidents des organes qui ont sous-utilisé trois ans de suite les ressources dont ils disposaient. Ces organes devraient revoir leur programme de travail et faire preuve de davantage de rigueur afin de réduire le gaspillage. Il s'agit là de garantir une utilisation saine et efficace des ressources financières de l'Organisation et il convient par conséquent d'accorder à cette question la plus haute priorité.

28. **Mme Nakian** (États-Unis d'Amérique) dit que, en qualité de membre du Comité des conférences, sa délégation a examiné minutieusement les rapports du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/57/228 et Add.1 et Add.2), le rapport intitulé « Améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence » (A/57/289), ainsi que le rapport du Comité des conférences pour 2002 (A/57/32). Elle salue le rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/57/289, et en particulier les mesures proposées afin de réduire les retards dans la publication des documents grâce à une planification préalable, à un système de créneaux pour la présentation des documents, au respect de la limite relative au nombre de pages, ainsi que l'examen de solutions de remplacement (tels que les enregistrements numériques) en vue de supprimer les comptes rendus analytiques. Elle appuie fermement la demande du Comité des conférences tendant à ce que le Secrétaire général présente un rapport sur le problème des comptes rendus analytiques à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Il est important de maximiser l'utilisation des technologies. Le Secrétaire général devrait toutefois veiller à ce que les projets concernant les technologies de l'information soient intégrés dans la stratégie globale de l'Organisation et soient pleinement compatibles avec le Plan-cadre d'équipement.

29. La délégation des États-Unis d'Amérique souscrit à la conclusion du Comité des conférences selon laquelle les normes relatives à la charge de travail ne peuvent pas en soi permettre d'apprécier dûment les fonctions exercées par les traducteurs, les interprètes et

les opérateurs de traitement de texte, mais qu'elles sont importantes pour mesurer la productivité. Elle souhaiterait que le Secrétaire général établisse des indicateurs de résultats qui permettent de mieux évaluer la qualité des services linguistiques. En outre, elle partage les vues du Comité des conférences et de l'Union européenne sur la nécessité de prévenir les pics dans le calendrier des conférences et la sous-utilisation des ressources qui, en 2001, était liée au fait que des réunions avaient débuté tardivement, avaient été levées plus tôt que prévu ou avaient été annulées, et demande que la planification soit améliorée afin de faire évoluer la situation dans le bon sens. Au reste, elle salue l'objectif visé par le Secrétaire général, à savoir réduire le nombre de réunions, qui s'élève actuellement à plus de 15 000 par an, et espère que des propositions précises seront faites sur les moyens d'atteindre cet objectif. En vertu de l'Article 17 de la Charte, seules les dépenses de l'Organisation sont supportées par les États Membres; il incombe aux États parties d'apporter un soutien financier aux organes créés par traité dont ils sont membres. La délégation des États-Unis souhaite par conséquent que le calendrier des conférences comporte des précisions quant à la source de financement pour chaque objet de dépense et indique les organes créés en vertu de traités qui font l'objet d'exceptions leur permettant de se financer sur le budget ordinaire de l'Organisation. À cet égard, elle salue la publication d'un rectificatif au rapport du Comité des conférences (A/57/32/Corr.1), qui ajoute des références concernant des organes créés en vertu d'un instrument international dans le calendrier. Afin que les organes délibérants compétents procèdent à un examen approprié, elle demande que les décisions et recommandations pertinentes adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2002 soient indiquées dans le projet de calendrier des conférences.

30. **M. Herrera** (Mexique) se réfère à la déclaration présentée par sa délégation, au nom des pays hispanophones, à la première séance de la Commission concernant le statut de l'espagnol parmi les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

Point 114 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

31. **M. Connor** (Secrétaire général adjoint à la gestion) dit que, au cours des six derniers mois, des

fonds supplémentaires d'un montant de 59,4 millions de dollars ont été dégagés afin d'améliorer l'infrastructure du Siège, compte tenu de la nécessité de renforcer la sécurité du personnel et des locaux de l'Organisation. Des progrès ont également été faits en ce qui concerne la communication de l'information relative à la gestion en ligne aux directeurs de programme, la mise au point d'un plan d'ensemble pour la rénovation du Siège, l'approbation de la réforme des ressources humaines, et l'élargissement de la portée du Système intégré de gestion (SIG) aux missions de maintien de la paix. Plusieurs initiatives sont prêtes à être mises en oeuvre dans les six prochains mois; elles ont trait notamment à des systèmes de suivi des progrès concernant les gains de productivité qui pourraient être obtenus, au transfert des archives sur support numérique et à la mise au point d'un système de publication et de traitement des documents électroniques pour le *Recueil des Traités* des Nations Unies.

32. Si 2001 a été une bonne année financière, les prévisions pour 2002 restent incertaines. Quatre indicateurs sont utilisés pour évaluer la situation financière de l'Organisation des Nations Unies : les contributions non acquittées, la trésorerie, les dettes envers les États Membres et la capacité du budget à exécuter les mandats confiés à l'Organisation par les États Membres.

33. En ce qui concerne les contributions non acquittées, les données disponibles reflètent la situation au 30 septembre 2002. Le montant total des contributions mises en recouvrement comprend les sommes dues au titre du budget ordinaire, des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, et des activités de maintien de la paix. Le montant du budget ordinaire est resté relativement constant pendant plusieurs années, grâce à des économies et à des taux de change favorables. Le montant total des contributions mises en recouvrement pour les tribunaux a augmenté régulièrement depuis leur création et d'autres augmentations sont prévues en raison de la nomination de juges ad litem pour le Tribunal international pour le Rwanda et des incidences financières à long terme de l'application des peines. Le tableau d'ensemble pour les missions de maintien de la paix est moins prévisible mais des augmentations importantes sont envisagées pour deux missions en Afrique, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et la Mission de

l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), et l'on s'attend à des baisses pour la plupart des autres opérations en cours.

34. La situation de trésorerie au titre du budget ordinaire est critique en raison de la lenteur des versements ou du non-versement des contributions. Au 30 septembre, 105 États Membres seulement s'étaient acquittés de l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire, ce qui tranchait avec les statistiques plus favorables des années précédentes. Au total, 84 États Membres n'ont pas respecté leurs engagements financiers au titre du budget ordinaire, parmi lesquels 39 n'ont effectué aucun versement en 2002. Cette tendance alarmante menace de compromettre la capacité de l'Organisation à mener à bien ses travaux. Les premiers coupables sont les États-Unis d'Amérique et le Brésil, qui doivent 446 millions et 44 millions de dollars respectivement. Toutefois, le Congrès des États-Unis a récemment adopté une résolution afin de résorber une grande partie des arriérés; un premier versement de 47 millions de dollars a été effectué le 9 octobre et un deuxième versement de 208 millions de dollars doit l'être d'ici à la fin octobre.

35. La situation des arriérés est encore plus grave pour les tribunaux internationaux; seuls 56 États Membres ont honoré leurs engagements en totalité. S'agissant des opérations de maintien de la paix, le problème des contributions dues limite la capacité de l'Organisation en ce qui concerne les paiements qu'elle effectue au titre des contingents et de leur matériel. L'intervenant salue les pays qui ont honoré dans leur intégralité leurs engagements financiers, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Australie, le Canada, la Finlande, l'Irlande, le Liechtenstein, Monaco et la Nouvelle-Zélande.

36. La situation de trésorerie du budget ordinaire présente un léger déficit et, tandis que la contribution escomptée des États-Unis pourrait garantir la résorption du déficit d'ici à la fin de l'année, la situation reste critique. Le déficit chronique de la trésorerie du budget ordinaire a fait qu'il a été nécessaire d'emprunter des liquidités afférentes aux activités de maintien de la paix à divers moments de l'année. La trésorerie des tribunaux est suffisante pour financer toutes les activités prévues malgré une situation précaire en début d'année, et un niveau de liquidités de 10 millions de dollars est prévu pour la fin

de l'année. Si les niveaux de liquidités afférentes aux activités de maintien de la paix ont fluctué sensiblement depuis la fin de 2001, la situation s'est globalement améliorée par rapport à l'année précédente, à la faveur d'un excédent projeté de 1 milliard 361 millions de dollars.

37. En dépit d'une amélioration relative du solde global de la trésorerie, la situation est plus précaire qu'il n'apparaît, en raison des restrictions imposées s'agissant de l'utilisation des liquidités afférentes aux activités de maintien de la paix à des fins de prêts internes. Les liquidités disponibles pour les missions actives sont nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels de cinq grandes missions de maintien de la paix et le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix ne peut être utilisé que pour les missions nouvelles ou élargies. Un montant de liquidités réduit pour les missions achevées est l'unique source d'emprunt interne et, lorsqu'elle sera épuisée, l'Organisation ne sera plus en mesure d'honorer ses obligations en ce qui concerne les contingents et leur matériel. Cela constituerait un revers majeur compte tenu du dur labeur qui a été accompli par le passé afin de résoudre ces problèmes.

38. L'Organisation des Nations Unies reste endettée vis-à-vis des États Membres compte tenu des montants dus au titre des contingents et de leur matériel. Sur les 748 millions de dollars dus au début de l'année, 629 millions seront versés aux États Membres d'ici à la fin de 2002. Bien que ce montant reste en deçà de l'objectif fixé par le Secrétaire général, à savoir régler tous les engagements l'année même où ils ont été contractés, la situation s'est améliorée par rapport à 2001. Toutefois, les retards dans les remboursements menacent de compromettre les progrès dans les mois à venir.

39. L'Organisation est tributaire du versement rapide des contributions pour pouvoir maintenir sa viabilité financière. À la fin de 2001, le nombre des contributions impayées étaient moins nombreuses, les liquidités étaient en augmentation et la dette s'était résorbée. L'année 2001 était considérée comme une bonne année. En dépit d'une augmentation des contributions dues et d'une dette accrue envers les États Membres, 2002 sera toujours considérée comme une bonne année, les autorités des États-Unis ayant récemment pris la décision de verser une grande partie de leurs contributions non acquittées. Outre les versements effectués au titre des arriérés à hauteur de

712 millions de dollars ces trois dernières années, les États-Unis ont supprimé un plafond de 25 % sur les contributions afférentes aux activités de maintien de la paix pour la période 2001-2004, plafond qui avait limité leurs versements par le passé. En outre, ils feront coïncider à l'avenir le paiement de leurs contributions avec le début de chaque année de manière à reprendre à cette date le versement des sommes dues. Cela évitera à l'Organisation de devoir recourir à des emprunts internes pour compenser le retard dans le versement des contributions au budget ordinaire.

40. L'intervenant se dit préoccupé par la disparité croissante entre les crédits budgétaires et les mandats de l'Organisation. Depuis 10 ans, le budget global est resté relativement constant, tout en couvrant des hausses de coûts, y compris l'inflation et les dépenses imprévues liées aux opérations de maintien de la paix et de la sécurité, ce qu'ont rendu possible les gains de productivité et les taux de change favorables. Toutefois, fonctionner en restant dans la limite des crédits ouverts pour l'exercice 2002-2003 demeure une gageure et l'Organisation s'est vue contrainte de supprimer des réunions, de réduire sa consommation d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau et de limiter les mises à niveau des technologies de l'information.

41. De nouvelles mesures ont été approuvées et d'autres sont envisagées en vue de relever le montant du budget global, qui s'élève actuellement à 2 milliards 625 millions de dollars et de le porter à un niveau record d'environ 2 milliards 930 millions de dollars. Il existe neuf objets de dépense : les missions politiques spéciales (114,7 millions de dollars) les aménagements destinés à améliorer la sécurité au Siège (59,4 millions de dollars), les fluctuations des taux de change (49 millions de dollars), les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (29,7 millions de dollars), le Plan-cadre d'équipement (22,5 millions de dollars), les dépenses imprévues et extraordinaires (12 millions de dollars), le financement destiné à compenser la faiblesse des taux de vacance de postes (8 millions de dollars), les services de conférence et d'appui au Comité contre le terrorisme (7,5 millions de dollars), et enfin, d'autres incidences financières (1,5 million de dollars). Collectivement, ces besoins représentent une hausse totale de 300 millions de dollars que la capacité actuelle du budget ordinaire ne permet pas d'éponger.

42. Le financement des missions politiques spéciales doit particulièrement retenir l'attention étant donné qu'il représente la plus forte augmentation parmi tous les nouveaux objets de dépense. Au total, les crédits affectés aux missions spéciales pour l'exercice biennal 2002-2003 atteindront 213 millions de dollars, soit environ 8 % du budget ordinaire et rien ne donne à penser que le nombre de ces missions sera réduit au cours de l'exercice à venir. Le Secrétaire général, présentant son esquisse budgétaire pour 2004-2005, a demandé à l'Assemblée générale de voir si les missions politiques spéciales ne devraient pas en réalité entrer dans le champs des procédures applicables au budget ordinaire. Il invite la Commission à examiner cette question avec le plus grand soin, compte tenu de la nécessité de rétablir l'équilibre entre les crédits budgétaires et les mandats confiés à l'Organisation des Nations Unies. Enfin, comme le Secrétaire général le disait dans son dernier plan de réformes, les réalisations ont été nombreuses mais il y a encore à faire afin d'améliorer la gestion financière de l'Organisation.

Point 112 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 (suite)

Arrangements budgétaires et financiers décentralisés pour les services centraux (A/57/7/Add.3 et A/57/348)

Coopération entre les départements du Siège et les commissions régionales (A/57/7/Add.3 et A/57/361; E/2002/15 et Add.1 à 3 et Corr.1)

Fourniture de services consultatifs (A/57/7/Add.3 et A/57/363)

Évolution des ressources extrabudgétaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et incidences sur la capacité de la Commission d'exécuter son programme de travail (A/57/7/Add.3 et A/57/364)

Plan visant à accroître la part du budget de l'Office des Nations Unies à Nairobi prise en charge par le budget ordinaire (A/57/7/Add.3 et A/57/362)

Renforcement du Département de l'information avec les moyens disponibles, en vue d'appuyer et d'améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles (A/57/7/Add.2 et A/57/355)

Point 111 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Services communs (A/57/7/Add.3 et A/57/176)

43. **M. Sach** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) présente le rapport du Secrétaire général sur les arrangements budgétaires et financiers décentralisés pour les services centraux (A/57/348), le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Département de l'information avec les moyens disponibles, en vue d'appuyer et d'améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles (A/57/355), la note du Secrétaire général sur la coopération entre les départements du Siège et les commissions régionales (A/57/361), le rapport du Secrétaire général sur le plan visant à accroître la part du budget de l'Office des Nations Unies à Nairobi pris en charge par le budget ordinaire (A/57/362), le rapport du Secrétaire général sur la fourniture de services consultatifs (A/57/363) et le rapport du Secrétaire général intitulé « Évolution des ressources extrabudgétaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et incidences sur la capacité de la Commission d'exécuter son programme de travail » (A/57/364).

44. Le rapport figurant sous la cote A/57/348 est présenté en application du paragraphe 37 de la résolution 56/253 dans laquelle l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'étudier la possibilité d'instaurer la pratique selon laquelle les départements utilisateurs du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies imputeraient sur leur propre budget, en fonction de leur consommation, les services centraux actuellement inscrits globalement au chapitre 27 (Services communs d'appui) du budget ordinaire. En fait, il existe des dispositions permettant d'imputer les services centraux sur le budget des utilisateurs depuis le début des années 80. Des services téléphoniques à longue distance, le remplacement et l'entretien du matériel de bureautique, l'utilisation des ressources du Centre international de calcul et, plus récemment, de nouveaux services de télécommunication ont notamment été facturés selon cette méthode. Il existe également, de longue date, des procédures de recouvrement des coûts applicables aux services exécutés pour les fonds et programmes des Nations Unies. Lorsque l'on examine la possibilité d'élargir ces arrangements, il faut tenir compte de la nécessité de maintenir une réserve de fonctionnement ainsi que des

frais administratifs qu'entraîne la création de systèmes d'imputation automatique séparés. Les arrangements actuels fonctionnent bien. Le Secrétariat a donc l'intention de poursuivre l'examen des questions relatives aux arrangements budgétaires décentralisés pour les services centraux et de n'élargir le recours à ce système que lorsqu'il représente la pratique la plus rentable et permet une utilisation optimale des ressources limitées de l'Organisation.

45. En ce qui concerne la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/57/361, le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget rappelle que l'Assemblée générale, au paragraphe 69 de sa résolution 56/253, a prié le Secrétaire général d'accroître encore la coopération entre les départements compétents du Siège et les commissions régionales afin de garantir la qualité des produits et des services fournis aux États Membres et de supprimer, le cas échéant, les doubles emplois et les chevauchements. Cette question a été examinée dans le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes (E/2002/15 et Add.1 à 3 et E/2002/15/Add.3/Corr.1) et, dans ses grandes lignes, aux paragraphes 114, 115 et 128 à 130 du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387).

46. Le rapport figurant dans le document A/57/363 fait suite au paragraphe 94 de la résolution 56/253, dans laquelle l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'étudier, en consultation avec les organes intergouvernementaux concernés et à propos de la fourniture de services consultatifs aux États Membres, comment éviter les doubles emplois et utiliser les ressources de manière optimale et efficace. Le rapport examine l'objectif et la portée des services consultatifs, les critères de sélection des bénéficiaires, les types de services consultatifs proposés et la coordination de ces services au niveau intergouvernemental et au niveau du Secrétariat. Les départements et entités des Nations Unies qui fournissent des services consultatifs sont énumérés au paragraphe 4 du rapport. Pour éviter les doubles emplois, il est essentiel de bien coordonner leurs activités. Au niveau intergouvernemental, le Conseil économique et social a formulé des directives, notamment dans ses résolutions et décisions émanant du débat consacré aux activités opérationnelles des Nations Unies aux fins de la coopération internationale

pour le développement. La ligne d'action définie à propos du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du système des coordonnateurs résidents est particulièrement utile pour la prestation des services consultatifs. Au niveau exécutif, la coordination est assurée par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, qui s'emploient notamment à éviter tout double emploi et à définir clairement les responsabilités de chacun dans des domaines multidisciplinaires aussi vastes que l'élimination de la pauvreté. Pour ce qui est de l'utilisation des ressources, il est important de rappeler que l'apport de services consultatifs n'est pas exécuté isolément mais dans le cadre des programmes respectifs du plan à moyen terme gérés par les différents départements et entités, qui répondent aux demandes de pays relevant de leurs compétences. On donne des indications sur les procédures employées pour assurer une utilisation optimale et efficace des ressources au chapitre III du rapport. D'autres rapports sur l'offre de services consultatifs qui ont été examinés par le Conseil économique et social sont actuellement soumis à la Deuxième Commission.

47. En ce qui concerne le rapport publié sous la cote A/57/364, le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget rappelle que l'Assemblée générale, au paragraphe 121 de sa résolution 56/253, a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, des propositions concrètes pour faire face aux conséquences de la diminution des ressources extrabudgétaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Cependant, il ressort des données pertinentes que les ressources extrabudgétaires de la CEPALC ont connu une augmentation régulière au cours des trois derniers exercices biennaux. L'idée d'un déclin des ressources extrabudgétaires découle de la comparaison entre les dépenses extrabudgétaires effectives des exercices biennaux 1996-1997, 1998-1999 et 2000-2001 et les prévisions initiales pour l'exercice biennal 2002-2003. La variation enregistrée peut s'expliquer par l'incertitude inhérente à toute projection. Ainsi qu'il est précisé au paragraphe 13, certains facteurs limitent la possibilité d'étendre et de diversifier encore les sources de financement extrabudgétaires de la Commission et cette question reste à l'étude. Le Secrétariat va également passer en revue les modalités

d'estimation du montant des ressources extrabudgétaires.

48. Pour ce qui est du rapport figurant sous la cote A/57/362, le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget rappelle que l'Assemblée générale, au paragraphe 101 de sa résolution 52/220, a prié le Secrétaire général d'aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation. Dans le cadre des exercices biennaux 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003, des efforts ont été faits en vue de renforcer l'Office en augmentant la part des ressources qui provient du budget ordinaire et en le rendant moins dépendant des ressources extrabudgétaires. En outre, d'importants services de conférence y ont été mis en place. Le Secrétaire général a l'intention de continuer à augmenter les ressources prises en charge par le budget ordinaire. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/57/85) que l'on prévoit des crédits pour renforcer l'Office des Nations Unies à Nairobi. Des propositions budgétaires expresses reflétant cette intention seront présentées à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, sous réserve de l'approbation par celle-ci du niveau nécessaire de ressources à sa cinquante-septième session.

49. Enfin, le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget rappelle qu'au paragraphe 145 de sa résolution 56/253, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, des propositions concrètes en vue de renforcer le Département de l'information en utilisant les moyens disponibles, de façon à appuyer et à améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles de l'Organisation. Le rapport publié sous la cote A/57/355 décrit les incidences financières de ces propositions. Le rôle du Département de l'information est d'assurer la coordination entre les différents départements générateurs de contenu, de façon que l'information soit homogène et conforme aux directives établies et afin d'éviter le chevauchement des tâches. Lorsque le site Web de l'Organisation a vu le jour, en 1995, aucune ressource n'était prévue à ce titre dans le budget du Département de l'information. Le Département l'a développé et entretenu en réaffectant des ressources d'autres programmes.

Toutefois, à l'heure actuelle, les ressources dont dispose le Département lui permettent à peine d'assurer la maintenance du site. Pour continuer à assurer le développement, la maintenance et l'enrichissement du site Web de l'ONU dans toutes les langues officielles, un crédit supplémentaire de 1,3 million de dollars est nécessaire. Ainsi qu'il est précisé dans l'annexe au rapport, ces ressources permettraient notamment de financer la création de huit postes d'administrateur et de six postes d'agent des services généraux à la Section du site Web du Département, l'achat de matériel et de services et la location de bureaux. Cette estimation des dépenses ne tient compte ni des services d'appui en matière d'infrastructure dont a besoin la Division de l'informatique du Département de la gestion ni du coût de la production du contenu du site dans les différentes langues. Ces dépenses devront être évaluées ultérieurement.

50. **M. Niwa** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui), présentant le rapport du Secrétaire général sur les services communs (A/57/176), indique qu'il s'agit d'un résumé des actions en cours et des réalisations en matière de services communs depuis la publication du dernier rapport sur cette question (A/55/461). L'Équipe spéciale chargée des services communs, qu'il a présidée en tant que Coordonnateur des services communs et qui est composée de hauts responsables de l'ONU, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ainsi que de représentants du Programme alimentaire mondial, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui participent à ces réunions en qualité d'observateurs, demeure un outil efficace de coopération interorganisations. Elle a constitué un cadre de discussion utile pour l'examen des questions relatives aux activités opérationnelles communes et la mise au point d'initiatives innovantes.

51. Au cours des cinq dernières années, l'Équipe spéciale a axé ses travaux sur les services communs utiles aux organisations participantes et dont elles peuvent tirer parti. Le projet d'archives numériques est devenu une priorité pour les organisations qui ont leur siège à New York, en particulier depuis les événements du 11 septembre 2001. La première phase du projet est

terminée et un directeur de projet a été chargé de superviser la réalisation des deuxième et troisième phases, sous les auspices du Groupe de travail sur la gestion des archives et des dossiers. Le Groupe de travail sur les achats a créé un portail interinstitutions spécialisé (<http://unbiz.un.int>) qui permet aux fournisseurs d'accéder par un portail unique aux pages pertinentes consacrées aux achats des sites Web des organisations et institutions participantes. Le Groupe de travail met actuellement la dernière main aux modalités de désignation d'un organisme chef de file pour la passation des marchés de quatre organisations du système des Nations Unies et élabore un programme de formation professionnelle diplômant interorganisations spécialisé dans les achats, en coopération avec l'École des cadres des Nations Unies de Turin (Italie). Le groupe de travail sur les voyages et les transports étudie une initiative pilote dans le domaine de la gestion des voyages et participe à la négociation d'un marché mondial pour l'acheminement des expéditions qui serait mis à la disposition d'autres organisations du système des Nations Unies.

52. Le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui prend note avec satisfaction du fait que les initiatives relatives aux services communs ont abouti à la création de deux réseaux interorganisations, à savoir le Réseau interorganisations des responsables de la gestion des installations et le Réseau des services de sécurité et de sûreté des Nations Unies, qui ont chacun créé un site Web interorganisations servant d'instrument de dialogue sur les questions techniques concernant le Siège et les bureaux extérieurs mais aussi les fonds et programmes, les institutions spécialisées et les institutions financières internationales et régionales. L'appui d'ordre technique et consultatif que l'Équipe spéciale a offert au Groupe des Nations Unies pour le développement a contribué pour beaucoup à l'achèvement de la phase pilote du plan relatif aux services communs; cet appui porte désormais également sur le lancement mondial. Le Sous-secrétaire général note également avec satisfaction que la réflexion menée au sujet des services communs à New York a été suivie à Genève et à Nairobi où des équipes de gestion interorganisations et des groupes de travail techniques ont été créés.

53. L'initiative relative aux services communs, lancée en 1997 dans le cadre du deuxième train de mesures de réforme du Secrétaire général, devrait s'achever avant la fin du premier semestre 2003. Toutefois, les travaux

entamés dans le cadre du programme se poursuivront et l'Équipe spéciale se réunira régulièrement pour faire le point des progrès réalisés en matière de services communs. Le nouveau programme de réformes du Secrétaire général, qui est présenté dans le rapport publié sous la cote A/57/387, encourage à poursuivre l'action en faveur de l'harmonisation et de l'intégration à tous les niveaux opérationnels. À cet égard, l'Équipe spéciale étudiera la possibilité de fusionner ses activités relatives aux services communs avec celles que mène le Comité de gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement pour constituer un organe de coordination unique. Une telle démarche garantirait un engagement accru et plus étendu en faveur de la mise en place de services communs et de l'harmonisation des politiques et procédures opérationnelles des organisations du système des Nations Unies concernées. La collaboration avec les institutions spécialisées et les institutions financières internationales en serait également facilitée.

54. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente les rapports du Comité consultatif sur les questions à l'examen (A/57/7/Add.2 et 3). Le troisième additif porte sur les rapports publiés par le Secrétaire général sous les cotes A/57/362, A/57/176, A/57/364, A/57/363 et A/57/348 ainsi que sur la note du Secrétaire général figurant sous la cote A/57/361. Le cas échéant, le Comité consultatif se penchera sur le rapport du Secrétaire général sur le plan visant à accroître la part du budget de l'Office des Nations Unies à Nairobi prise en charge par le budget ordinaire (A/57/362) lorsqu'il examinera l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005.

55. Le rapport du Comité consultatif figurant sous la cote A/57/7/Add.2 porte sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement du Département de l'information avec les moyens disponibles, en vue d'appuyer et d'améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles » (A/57/355). Le Secrétaire général demande qu'un crédit supplémentaire de 1,3 million de dollars pour le financement des activités décrites dans le rapport. Le Département de l'information a présenté deux propositions chiffrées pour assurer la parité recherchée entre les langues officielles, la proposition envisagée étant la seconde (A/57/355, par. 9). Après avoir analysé la proposition du Secrétaire général, qui suppose la création de 14 nouveaux postes, le Comité consultatif

recommande au paragraphe 8 de son rapport que, compte tenu de l'examen en cours du Département de l'information et de l'examen par l'Assemblée générale des propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), le Secrétaire général mette en oeuvre sa proposition relative au site Web et fasse rapport sur les crédits éventuellement nécessaires à cet égard à l'occasion du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.

56. **Mme Chebomui** (Kenya) se félicite des mesures prises pour renforcer les capacités de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) et accroître le taux d'utilisation de ses services de conférence. En dépit de graves difficultés dues au manque de ressources, l'augmentation régulière de l'utilisation des services de l'ONUN prouve indiscutablement que l'Office est un important centre de conférences à l'échelle internationale et un important centre mondial pour les programmes, tant pour l'ONU que pour d'autres organisations intergouvernementales. Tout en se félicitant des mesures visant à accroître la part du budget de l'Office prise en charge par le budget ordinaire, la représentante les juge insuffisantes. La croissance réelle proposée pour l'Office a progressé de 15,2 % au cours de l'exercice biennal 2000-2001 mais seulement de 9,7 % au cours de l'exercice biennal 2002-2003. On peut espérer que le projet de budget-programme pour 2004-2005 corrigera cette anomalie et que l'Office se verra attribuer des ressources adéquates, prévisibles et durables. Il faudrait aussi envisager sérieusement d'accroître la part du budget du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) prise en charge par le budget ordinaire et s'attacher à faire en sorte que leurs activités principales soient moins tributaires des ressources extrabudgétaires non prévisibles, en particulier compte tenu du fait qu'ONU-Habitat est devenu un programme à part entière.

57. **M. Christiansen** (Danemark), s'exprimant au nom de l'Union européenne, des pays qui y sont associés (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, et Turquie), ainsi que de l'Islande et du Liechtenstein, déclare au sujet du rapport du Secrétaire général sur les arrangements budgétaires et financiers décentralisés pour les services

centraux (A/57/348), que l'Union européenne est convaincue qu'introduire de tels arrangements dans la mesure du possible est une bonne manière de favoriser la responsabilité financière au sein de l'Organisation. Les mesures de ce type doivent être encouragées activement.

58. Les propositions concernant l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/57/362) sont également évoquées dans le rapport du Secrétaire général concernant l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/57/85). Aussi, l'Union européenne présume que la Commission examinera les propositions budgétaires lors de la cinquante-huitième session à la lumière des délibérations sur le budget-programme portant sur cet exercice biennal.

59. En ce qui concerne le rapport sur la fourniture de services consultatifs (A/57/363), il ne donne que des indications très générales sur les mesures qui ont été prises en vue d'assurer une utilisation plus efficace des ressources et d'éviter les doubles emplois dans les services fournis par des organes du système des Nations Unies. Cette question mérite un examen plus approfondi.

60. Pour ce qui est du rapport sur les ressources extrabudgétaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (A/57/364), qui indique qu'en 2000-2001 le niveau des dépenses au titre des projets de coopération technique a été plus élevé que lors des précédents exercices biennaux, l'Union européenne partage l'avis selon lequel le montant des ressources à la disposition de la CEPALC doit rester à l'étude.

61. Commentant le rapport sur la coopération entre les départements du Siège et les commissions régionales (A/57/361), le représentant déclare que l'Union européenne demeure favorable à une définition claire de la répartition des tâches entre les départements du Siège et les commissions régionales. Elle approuve la conclusion du Comité consultatif selon laquelle les données fournies sont limitées et demande un exposé complet, dans le cadre du plan général du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, des mesures prises afin d'accroître encore la coopération entre les départements compétents du Siège et les commissions régionales, de garantir la qualité des services, de supprimer les doubles emplois et les chevauchements et d'améliorer l'efficacité des activités d'appui au programme.

62. Pour ce qui est des propositions visant à renforcer le Département de l'information (A/57/355), l'Union européenne attache une grande importance au multilinguisme de l'ONU dans le cadre de l'information et des relations publiques. L'action en faveur d'une utilisation accrue des six langues officielles et, dans la mesure du possible, d'autres langues doit se poursuivre. Le rapport préconise l'attribution de ressources supplémentaires au Département de l'information afin d'assurer une parité complète entre les langues officielles sur le site Web de l'ONU. L'Union européenne est disposée à examiner cette proposition mais elle estime qu'il vaudrait mieux le faire dans le contexte de l'examen en cours du département. La Commission sera mieux placée pour étudier les incidences budgétaires de cette question à la cinquante-huitième session, une fois que le Comité de l'information aura tenu sa vingt-cinquième session. Le Comité a demandé au Secrétaire général de lui présenter à la même session un complément d'information sur la solution la plus pratique et la plus économique qui permettrait de poursuivre le développement du site Web dans les différentes langues.

63. **M. Wins** (Uruguay) déclare que la CEPALC est d'une efficacité maximale compte tenu des modestes ressources dont elle dispose et que la qualité des rapports publiés par la Commission s'est améliorée. Plusieurs pays de la région sont frappés par une crise économique et l'information exposée dans les rapports leur est utile pour affronter la crise. Bien que les ressources extrabudgétaires aient augmenté, la CEPALC a dû renoncer à publier des rapports importants à cause du manque de moyens financiers. Se référant au paragraphe 13 du rapport du Secrétaire général (A/57/364) où il est dit que la dévaluation des monnaies aura des incidences importantes sur les contributions aux dépenses extrabudgétaires apportées par des pays d'Amérique latine et des Caraïbes au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le représentant souhaite savoir si le Secrétariat a établi des projections à cet égard.

64. **M. Díaz** (Chili) appuie l'intervention du représentant de l'Uruguay et souligne que la dévaluation des monnaies a gravement affaibli les économies des pays d'Amérique latine et affectera également leurs contributions à la CEPALC.

65. **M. Sabagh** (République arabe syrienne), commentant le rapport du Secrétaire général sur le

renforcement du Département de l'information (A/57/355), déclare que sa délégation appuie toutes les mesures visant la représentation de toutes les langues officielles sur le site Web de l'ONU, en particulier les mesures citées au paragraphe 19. Il s'agira d'une modeste avancée vers la parité complète entre les langues officielles. Toutefois, les progrès en faveur de la parité seront compromis si, ainsi qu'il est proposé au paragraphe 18, les communiqués de presse et les traités ne sont pas traduits. Il souhaite que le Comité de l'information se penche sur cette question. Il souligne également que, dans la version arabe des rapports présentés à la Commission, les conclusions et les recommandations ne figurent pas en caractères gras.

66. **M. Maiga** (Mali), en ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur le plan visant à accroître la part du budget de l'Office des Nations Unies à Nairobi prise en charge par le budget ordinaire (A/57/362), souligne que, par sa résolution 56/253, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation, notamment à Genève et à Vienne et de prévoir des ressources budgétaires suffisantes à cette fin. Il se félicite des progrès effectués mais estime que des nouvelles améliorations sont nécessaires. Ainsi, les services d'interprétation ne sont pas d'un niveau comparable à ceux des autres offices. Malgré leurs efforts, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) peuvent difficilement financer leurs services administratifs. Il faut prendre des mesures pour traduire en ressources matérielles les engagements pris par le Secrétaire général.

67. **M. Hao Bin** (Chine) estime que le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Département de l'information (A/57/355) rend bien compte de l'application par le Secrétariat des recommandations de l'Assemblée générale relatives au développement du site Web de l'Organisation. Depuis sa création en 1995, grâce à l'action du Département de l'information, ce site est devenu une précieuse source d'information sur les travaux de l'ONU pour les gouvernements, les universitaires et le grand public. Les millions de connexions au site prouvent son succès. Tout en félicitant l'ONU de cette réussite, la délégation chinoise juge cependant préoccupante l'utilisation

inégale des six langues officielles de l'Organisation. Elle appuie la proposition de créer un poste P-4 pour un administrateur chargé de coordonner l'utilisation des langues officielles mais regrette qu'aucun poste d'administrateur n'ait été affecté au site Web en langue chinoise. Il s'agit d'une nécessité compte tenu de l'augmentation considérable du nombre de Chinois qui possèdent un ordinateur et du fait que les utilisateurs d'Internet, actuellement au nombre de 45,8 millions, sont toujours plus nombreux en Chine. Un grand nombre de Chinois s'intéressant vivement aux questions relatives à l'ONU, il serait utile d'investir dans la version en chinois de son site Web.

68. **M. Al Atrash** (Jamahiriya arabe libyenne) déclare que sa délégation, comme plusieurs autres, souhaite souligner l'importance de la parité entre les six langues officielles de l'ONU sur le site Web de l'Organisation. La Commission s'est penchée sur cette question au cours de sessions précédentes et l'Assemblée générale a adopté des résolutions y relatives mais les progrès effectués sont décevants. La délégation libyenne espère que des mesures concrètes seront prises pour améliorer le site Web dans toutes les langues officielles afin que les pays et les personnes connaissent mieux les activités de l'ONU.

69. En ce qui concerne le plan visant à accroître la part du budget de l'Office des Nations Unies à Nairobi prise en charge par le budget ordinaire (A/57/362), le représentant souligne la lenteur de ce processus. La délégation libyenne espère que des mesures plus actives seront adoptées au cours de l'année à venir afin d'aligner la situation de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur celle des bureaux administratifs de l'Organisation de Genève et de Vienne.

La séance est levée à 12 h 40.